



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 33/ACAJ/2021

Kinshasa, le 9 janvier 2022 : Dans le cadre de ses investigations relatives aux effectifs des différentes institutions de la République, l'ACAJ avait sollicité et obtenu des services du Premier Ministre les effectifs de la Primature et du budget alloué par le Trésor public pour leurs rémunérations.

À date, après divers recoupements avec les données reçues de la Direction de paie, et en attendant la publication du rapport détaillé, **l'ACAJ peut de manière certaine indiquer que le Cabinet du Premier Ministre comprend 208 unités dûment recensées au titre de personnel politique, administratif et d'appoint.**

Cependant, il importe de relever que la Primature, considérée au sens large, comprend, outre le personnel sus évoqué, plusieurs services publics y rattachés. En l'occurrence, il s'agit : (i) du Secrétariat Général à la Primature; (ii) du Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones Sortant des Conflits Armés; (iii) de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ; (iv) de la Cellule d'Analyse des Indicateurs du Développement (CAID) ; (v) du Comité National de Désarmement et de la Sécurité Internationale (CND-SI); (vi) du Bureau de Coordination et de Suivi des Programmes Sino-congolais, et (vii) de la Cellule de Gestion des Immeubles du Gouvernement.

Ces différents services sont essentiellement composés des agents de carrière des services publics de l'Etat régis par la Loi n° 16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat. Dès lors, ils ne doivent pas être confondus avec le personnel relevant stricto sensu du Cabinet du Premier Ministre. Selon les informations recueillies par l'ACAJ, cette structuration date du Gouvernement Gizenga et a toujours figuré dans la loi des finances au titre des Prévisions Budgétaires pour le Cabinet du Premier Ministre. Ce qui constitue une aberration qu'il importe de corriger.

Au regard de ce qui précède, l'ACAJ recommande au Premier Ministre de mettre en place des mécanismes idoines devant permettre de faire un distinguo net entre le personnel de son cabinet politique et celui des services publics de l'Etat mis à sa disposition pour un fonctionnement optimal de la Primature. Aussi, pourrait-il fixer l'opinion quant aux chiffres des prévisions budgétaires et surtout leur exécution depuis l'entrée en fonction de son Gouvernement.

Pour toute information supplémentaire,

Contactez Mme Gloria MULOMBA

Chargée de communication ad intérim

Téléphone : + 243 81 048 8537 / Email : acajasbl@yahoo.fr, info@acajrdc.org

Bureaux

- Kinshasa :
05, Av. Kasongo, Quartier Socimat, C/Gombe
- Lubumbashi :
520, Av. Djamen, C/ Lubumbashi

Téléphone : +243 81 04 88 537, 84 00 46 298, 97 22 37 996

Email : info@acajrdc.org

Web site : www.acajrdc.org

Impôt : A1923800R

N° de Compte Bancaire TMB :

00017-11002-52482910001-51 ACAJ ASBL

Représentations :

- Bukavu	- Mbuji-Mayi
- Bunia	- Kananga
- Goma	- Kalemie
- Mbandaka	- Likasi